



# Assemblée générale

Distr. générale  
21 novembre 2013  
Français  
Original : anglais

## Soixante-huitième session

Point 159 a) de l'ordre du jour

**Financement des forces des Nations Unies  
chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient :  
Force des Nations Unies chargée d'observer  
le désengagement**

## **Budget révisé de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014**

### **Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

Crédit ouvert pour 2013/14	48 019 000 dollars
Budget révisé présenté par le Secrétaire général pour 2013/14	60 775 600 dollars
Recommandation du Comité consultatif pour 2013/14	60 654 500 dollars

## **I. Introduction**

1. On trouvera dans le présent rapport, au paragraphe 9, une recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui aboutirait à réduire de 121 100 dollars l'enveloppe proposée dans le projet de budget de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014 (A/68/505). Les observations et les recommandations éventuelles que le Comité a formulées figurent dans les paragraphes ci-après.

2. Lors de l'examen du rapport, le Comité consultatif s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des éclaircissements et des compléments d'information, lesquels ont donné lieu à des réponses écrites reçues le 20 novembre 2013. La liste des documents que le Comité a examinés et de ceux dont il s'est servi pour examiner le financement de la Force est donnée à la fin du présent rapport.



## II. Ressources supplémentaires nécessaires pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014

3. Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale, dans sa résolution 67/278 du 1<sup>er</sup> août 2013, a ouvert un crédit de 48 019 000 dollars aux fins du fonctionnement de la Force pour l'exercice 2013/14. Il a été informé qu'au 30 septembre 2013, les dépenses de la Force s'élevaient à 21 580 700 dollars, soit 44,9 % du crédit ouvert pour l'exercice.

4. Le Comité consultatif note que le Conseil de sécurité, dans sa résolution 2108 (2013), a renouvelé le mandat de la Force jusqu'au 31 décembre 2013, condamné les violents combats dans la zone de séparation, insisté sur la nécessité de renforcer la sûreté et la sécurité du personnel de la Force, y compris celui du Groupe d'observateurs au Golan, et fait siennes les recommandations du Secrétaire général tendant à poursuivre le réaménagement du dispositif et des opérations de la mission et à mettre en œuvre des mesures supplémentaires d'atténuation des risques en vue de renforcer ses capacités de défense dans le respect des critères définis par le Protocole à l'Accord sur le dégageant.

5. À cet égard, la Force a établi un plan de soutien logistique de la mission intitulé « Staying in Syria » (Rester en Syrie), qui décrit la façon dont elle entend développer ses services d'appui au renforcement des troupes (A/68/505, par. 9). Sur ce point, le Comité consultatif note qu'en vue d'atténuer les risques pesant sur la sécurité du personnel de la Force et de faire en sorte qu'un appui continue d'être fourni au Bureau du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie à Damas, la Force a transféré au camp Ziouani les fonctions d'appui qui ne peuvent plus être assumées au camp Faouar et a déplacé de ce dernier camp à Damas les fonctions administratives qui doivent être prises en charge en République arabe syrienne (ibid., par. 10).

6. Le Secrétaire général propose des ressources d'un montant révisé brut de 60 775 600 dollars (montant net : 59 365 400 dollars) au titre du fonctionnement de la Force pour l'exercice 2013/14, soit une hausse d'un montant brut de 12 756 600 dollars (montant net : 12 623 000 dollars) ou 26,6 % par rapport au crédit initialement ouvert pour l'exercice. Le budget révisé couvre le déploiement de 203 postes de militaires supplémentaires et de 10 membres du personnel temporaire supplémentaires recrutés sur le plan international. Les dépenses additionnelles proposées s'élèvent à 7 531 900 dollars au titre du personnel militaire, 1 747 100 dollars au titre du personnel civil et 3 477 600 dollars au titre des dépenses de fonctionnement. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les dépenses additionnelles comprenaient un total de 3 173 700 dollars de dépenses non renouvelables.

### 1. Personnel militaire

Catégorie	Effectif approuvé pour 2013/14 <sup>a</sup>	Effectif proposé pour 2013/14 <sup>a</sup>
Personnel militaire	1 047	1 250

<sup>a</sup> Niveau maximum de l'effectif autorisé/proposé.

7. Les dépenses additionnelles au titre du personnel militaire estimées à 7 531 900 dollars pour l'exercice 2013/14 traduisent une hausse de 32,2 % par rapport au crédit ouvert. Le budget révisé couvre le déploiement de 203 postes de militaires approuvé en application de la résolution 2108 (2013) du Conseil de sécurité et de leur équipement, ainsi que les frais de voyage liés au remplacement d'un contingent, pour lesquels aucun crédit n'avait été ouvert dans le projet de budget pour l'exercice 2013/14. Le Comité a été informé qu'au 30 septembre 2013, un total de 1 222 militaires avaient été déployés au sein de la Force, et que les dépenses liées au personnel militaire s'élevaient à 13 631 500 dollars, soit 58,3 % du crédit ouvert. **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à ce que soient approuvées les ressources proposées pour le personnel militaire.**

## 2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2013/14<sup>a</sup></i>	<i>Effectif proposé pour 2013/14<sup>a</sup></i>
Postes		
Personnel recruté sur le plan international	46	46
Personnel recruté sur le plan national	110	110
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)		
Personnel recruté sur le plan international	2	12

<sup>a</sup> Niveau maximum de l'effectif autorisé/proposé.

8. Les dépenses additionnelles au titre du personnel civil estimées à 1 747 100 dollars pour l'exercice 2013/14 traduisent une hausse de 12,9 % par rapport au crédit ouvert. La hausse des dépenses au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) s'explique par la création proposée de 10 emplois de temporaire faisant l'objet d'un recrutement international pour permettre à la Force de mieux soutenir le déploiement de personnel militaire supplémentaire et la mise en place d'un bureau administratif dans le secteur Alpha du camp Ziouani, à la lumière des conditions actuelles de sécurité (ibid., par. 35). Le Comité consultatif a été informé qu'au 30 septembre 2013, les dépenses au titre du personnel civil s'élevaient à 3 235 700 dollars, soit 23,9 % du crédit ouvert.

9. S'agissant des ressources additionnelles demandées au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), le Comité consultatif note, après avoir comparé les taux de vacance de postes effectifs par rapport aux prévisions, que cette hausse pourrait avoir été partiellement compensée par la sous-utilisation des crédits ouverts au titre des postes faisant l'objet d'un recrutement national, en raison de taux de vacance plus élevés que prévu. Ayant demandé des précisions, il a été informé qu'au 18 octobre 2013, le taux de vacance effectif pour les postes faisant l'objet d'un recrutement national était de 9 % au lieu des 6 % prévus, et que les dépenses liées à ce type de postes au cours des trois premiers mois de l'exercice 2013/14 s'élevaient à 742 300 dollars, soit 16,8 % seulement du crédit ouvert. **Le Comité consultatif recommande donc à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général d'ajuster les ressources budgétaires pour le personnel**

**recruté sur le plan national en se fondant sur un taux de vacance de 9 % pour l'exercice 2013/14.**

10. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que cinq postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national étaient vacants depuis plus de 12 mois, dont deux (assistant aux achats et assistant à la gestion des carburants) depuis 28 mois. Au sujet de ces deux derniers postes, il a également été informé que les candidats avaient été sélectionnés, que le recrutement serait conclu à la fin de 2013 et que les retards s'expliquaient par la difficulté à trouver des candidats qualifiés qui puissent se déplacer de Damas au camp Faouar. **Le Comité consultatif déplore les retards pris dans les recrutements pour les postes vacants au sein de la Force, et réaffirme qu'il est nécessaire de réexaminer périodiquement la liste des postes demeurés vacants pendant une longue période (A/66/718, par. 54). Il compte que la Force fournira des renseignements sur tous les postes vacants depuis au moins deux ans, ainsi que des précisions sur les raisons des retards pris dans les recrutements et une justification spécifique pour chacun de ces postes dont le maintien est proposé dans le projet de budget pour 2014/15.**

11. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 22 octobre 2013, les fonctions de 11 postes faisant l'objet d'un recrutement international ou national étaient assurées par des membres du personnel de huit missions de maintien de la paix ou missions politiques spéciales différentes, dans le cadre de détachements temporaires dont la durée est normalement limitée à trois mois. **Le Comité consultatif est conscient de la nécessité de transférer le personnel entre les missions en fonction des variations des besoins opérationnels et de la flexibilité qu'offrent les détachements temporaires, mais il souligne que le Secrétaire général doit pourvoir les postes permanents et les postes de temporaire dans les meilleurs délais, de manière à améliorer la transparence, à éviter aux missions de maintien de la paix de devoir financer des activités pour le compte d'autres missions, et à réduire le coût élevé des détachements temporaires de personnel venant d'autres missions ou du Siège.**

#### **Recommandations concernant les postes et les emplois de temporaire**

12. À la rubrique Direction exécutive et administration, le Secrétaire général propose une réduction de deux postes d'agent recruté sur le plan international. Cette réduction est le résultat net du transfert de deux postes d'agent de sécurité (P-3) et d'un emploi de temporaire pour un analyste des informations sur la sécurité (P-3) à la composante appui et de la création proposée d'un emploi de temporaire au Bureau du commandant de la Force pour un attaché de liaison et de coordination (P-4) qui sera chargé de surveiller et de guider les contacts quotidiens qu'entretiennent les parties à l'Accord sur le dégagement, veillera à ce que le chef de mission soit tenu au courant de tous les faits nouveaux et lui fournira des conseils stratégiques et opérationnels sur toutes les questions de liaison (ibid., par. 16).

13. Le projet de budget révisé prévoit la création de quatre emplois de temporaire à la Section de la sécurité au titre de la composante appui. Il est proposé de créer un emploi de temporaire pour le chef du service de sécurité (P-4) qui aura pour tâche de diriger et gérer une équipe de six fonctionnaires recrutés sur le plan international (3 P-3 et 3 agents du Service mobile) et d'épauler et conseiller le commandant de la Force sur la prévention et l'atténuation des risques qui peuvent survenir au

quotidien sur le plan de la sécurité en fonction de l'évolution de la situation (ibid., par. 21). Il est également proposé de créer un emploi de temporaire pour un assistant chargé de la sécurité au niveau régional (agent du Service mobile) qui veillera à ce que l'ensemble du personnel de la FNUOD puisse se déplacer en toute sécurité entre Damas, la zone d'opérations de la Force et l'aéroport ou le port maritime de Beyrouth, dans le cadre de convois organisés. Il est proposé en outre de créer un emploi de temporaire pour un assistant chargé de la sécurité (agent du Service mobile) qui aura pour tâche de surveiller et de suivre les déplacements de l'ensemble du personnel et des proches des agents recrutés sur le plan national dans toute la zone de la mission et de communiquer à l'ensemble du personnel des informations à jour sur les conditions de sécurité dans la zone d'opérations de la Force. Enfin, il est proposé de créer un emploi de temporaire pour un agent de sécurité chargé des enquêtes et de la formation (agent du Service mobile), qui dispensera une formation sur le système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies, en sus d'autres tâches liées à la mise en œuvre de ce système et des protocoles de sécurité propres à la Force.

14. À la Division de l'appui à la mission, étant donné que la majeure partie du personnel recruté sur le plan international a été évacuée de Damas vers les camps Faouar et Ziouani, il est proposé de créer un emploi de temporaire pour un attaché d'administration (P-3) au Bureau du chef de l'appui à la mission, dont le titulaire assurera la supervision du personnel recruté sur le plan national basé à Damas qui exécute des activités d'appui (achats, services généraux, transports et opérations bancaires et financières). Compte tenu des conditions de sécurité, il est également proposé de créer deux emplois de temporaire (agents du Service mobile) pour un assistant financier et un assistant chargé des ressources humaines afin de mettre en place une section des finances et une section du personnel dans le secteur Alpha. Compte tenu du fait que tous les envois sont acheminés vers Beyrouth et que la Force doit en prendre livraison ou en organiser le transport à destination de la zone d'opérations, il est proposé de créer un emploi de temporaire pour un fonctionnaire chargé du contrôle des mouvements et des expéditions (agent du Service mobile). En outre, l'entretien des véhicules blindés devant être effectué dans une installation de la Force qui se trouve dans le secteur Alpha, il est proposé de créer un emploi de temporaire pour un assistant chargé des transports (agent du Service mobile) à la Section des transports du camp Ziouani.

15. Le Comité consultatif a été informé que, à la demande de la Force, le Secrétaire général avait déjà approuvé, à titre exceptionnel, avec effet au 6 novembre 2013, la création de 7 des 10 emplois de temporaire proposés, sans préjudice de la décision que prendra l'Assemblée générale concernant le budget révisé de la FNUOD pour l'exercice 2013/14. Les emplois de temporaire ainsi créés sont les suivants : un attaché de liaison et de coordination (P-4), un chef du Service de sécurité (P-4), un agent de sécurité (agent du Service mobile), un assistant chargé de la sécurité au niveau régional (agent du Service mobile), un assistant chargé de la sécurité (agent du Service mobile), un fonctionnaire chargé du contrôle des mouvements et des expéditions (agent du Service mobile) et un assistant chargé des transports (agent du Service mobile).

16. Compte dûment tenu de la recommandation formulée au paragraphe 9 ci-dessus, le Comité consultatif n'a pas d'objection aux propositions du Secrétaire général concernant l'allocation de ressources supplémentaires à la FNUOD et la modification du tableau d'effectifs de la Force, étant entendu que si l'un des

contrats de personnel temporaire proposés doit être prorogé au-delà du 30 juin 2014, des justifications détaillées seront fournies dans le projet de budget pour l'exercice 2014/15.

### 3. Dépenses opérationnelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montant approuvé pour 2013/14</i>	<i>Montant proposé pour 2013/14</i>	<i>Variation</i>
Dépenses opérationnelles	11 079,2	14 556,8	3 477,6

17. Dans ses prévisions de dépenses révisées, le Secrétaire général propose un montant de 14 556 800 dollars au titre des dépenses opérationnelles pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014, ce qui représente une augmentation de 3 447 600 dollars (soit 31,4 %) par rapport au crédit ouvert. Ce montant correspond à l'augmentation des ressources nécessaires aux rubriques suivantes : a) Voyages (176 100 dollars, soit une hausse de 44,4 %) de fonctionnaires affectés à titre provisoire pour former le personnel de la mission à l'utilisation d'un logiciel de planification des repas et du matériel appartenant aux Nations Unies, et l'aider à mener à bien des travaux de génie civil (ibid., par. 36); b) Installations et infrastructure (1 592 000 dollars, soit une hausse de 25,2 %); c) Transports terrestres (608 600 dollars, soit une hausse de 36 %, qui s'explique principalement par les travaux de réparation et d'entretien des véhicules blindés de transport de troupes supplémentaires déployés au sein de la FNUOD et la fourniture de pièces de rechange) (ibid., par. 38); d) Matériel spécial (66 100 dollars, soit une hausse de 1 224 %); et e) Fournitures, services et matériel divers (1 068 700 dollars, soit une hausse de 177,4 %, qui s'explique principalement par l'accroissement des activités de formation prévues) (voir le paragraphe 19 ci-dessous). Ces augmentations sont en partie compensées par la diminution des dépenses prévues au titre des services médicaux (33 900 dollars, soit 8,2 %), compte tenu de la baisse du montant des remboursements des frais de soutien logistique autonome aux pays fournisseurs de contingents suite au rapatriement d'une unité médicale faisant partie d'un contingent. Le Comité consultatif a été informé que le montant des dépenses s'élevait, au 30 septembre, à 4 713 500 dollars, soit 42,5 % des crédits approuvés pour l'exercice 2013/14.

18. L'ouverture d'un crédit supplémentaire de 1 592 000 dollars, soit 25,2 % du crédit ouvert, au titre des installations et infrastructures couvre : a) la remise en état des locaux au camp Faouar; b) la rénovation de l'entrepôt où sont stockées les rations et de la chambre froide du camp Ziouani; c) la construction d'une chambre froide pour la cuisine internationale du camp Ziouani; d) la construction d'un atelier de mécanique au camp Ziouani; et e) la construction de deux installations de stockage de munitions au camp Faouar. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les travaux de rénovation et de construction dans les cuisines du camp Ziouani étaient achevés et que les autres projets étaient en cours. **Le Comité consultatif compte que la Force suivra de près l'avancement des projets de construction et de rénovation et que le Siège assurera le contrôle nécessaire.**

19. Le Comité consultatif note que la Force prévoit d'organiser, à l'intention de l'ensemble du personnel militaire et civil, 4 375 heures de formation supplémentaires sur les procédures applicables aux convois et les mesures à prendre face à des engins explosifs improvisés; les informations relatives aux trousseaux à utiliser en cas d'attaque nucléaire, biologique ou chimique; les procédures de mise aux abris et de protection des camps; la formation à l'arrivée; les exercices d'évacuation en cas d'incendie; et la sensibilisation aux cas d'enlèvement ou de prise d'otages. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la forte augmentation des dépenses prévues à la rubrique Fournitures, services et matériel divers était en partie imputable au montant de 542 200 dollars nécessaire pour assurer la formation des militaires nouvellement déployés à l'utilisation du matériel en terrain montagneux et dans le froid.

20. Le Comité consultatif n'a pas d'objection à l'ouverture des crédits supplémentaires demandés par le Secrétaire général au titre des dépenses opérationnelles de la FNUOD.

#### 4. Questions diverses

21. Ayant examiné la section 5 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015, le Comité consultatif rappelle que l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) continuera d'affecter des observateurs militaires qualifiés qui seront placés sous le commandement de la FNUOD et de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) (voir [A/68/6 \(Sect.5\)](#), par. 5.91), et que, sur le montant total des ressources demandées au titre du financement de l'ONUST pour l'exercice biennal, soit 69 667 500 dollars, un montant de 13 036 400 dollars correspond à des ressources gérées directement par la FNUOD, compte non tenu de l'appui administratif (*ibid.*, par. 5.97). Le Comité consultatif note que, vu l'évolution des conditions de sécurité dans la zone d'opérations de la FNUOD, celle-ci s'est retirée temporairement de 2 des 21 positions et de 2 des 10 postes avancés qu'elle surveillait, et que les observateurs militaires du Groupe d'observateurs au Golan, qui fait partie de l'ONUST, se sont aussi retirés temporairement de 3 de leurs 11 postes d'observation le long de la zone de séparation. Il est prévu que le Groupe d'observateurs au Golan réoccupe ces installations une fois que les conditions de sécurité le permettront et que la FNUOD aura été renforcée (voir [A/68/505](#), par. 5). Le Comité consultatif a été informé que la FNUOD a bon espoir de pouvoir retourner à ses positions et postes avancés. **Dans le cas où la Force ne serait pas en mesure d'assurer le contrôle de ses postes d'observation dans la zone de séparation, le Comité consultatif compte que les prochains projets de budget des deux opérations de maintien de la paix tiendront compte du personnel effectivement déployé par celles-ci.**

### III. Conclusion et recommandation

22. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la FNUOD pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014 sont indiquées au paragraphe 42 du budget révisé ([A/68/505](#)). **Compte tenu des recommandations figurant dans le présent rapport, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit d'un montant de 12 635 500 dollars aux fins du fonctionnement de la Force pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014 et de mettre ce montant en recouvrement. Ce**

montant viendra s'ajouter au crédit de 48 019 000 dollars déjà ouvert et mis en recouvrement pour le même exercice conformément à la résolution [67/278](#) de l'Assemblée générale.

**Documentation**

- Budget de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014 ([A/67/705](#))
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'exécution du budget de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 et projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014 ([A/67/780/Add.1](#))
- Résolution [67/278](#) de l'Assemblée générale
- Résolution [2108 \(2013\)](#) du Conseil de sécurité